

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DE L'USS DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 RESOLUTION

Berne, le 30 novembre 2023

Point 4, annexe 2a – DL/GM

Hausses substantielles des salaires réels et 13^e rente AVS

Pour : acceptation

Les loyers, la caisse-maladie, l'alimentation, les charges : tout devient plus cher. Et ce n'est malheureusement pas encore la fin. Les primes-maladie augmenteront de 8,7 % en 2024. S'y ajoutera une nouvelle hausse des loyers. Et la TVA sera relevée de 0,4 point de pourcentage au 1^{er} janvier 2024.

Les effets sur les finances des salarié-e-s et des retraité-e-s sont violents. De 2020 à 2024, le coût de la vie des personnes vivant seules aura augmenté de plus de 3 500 francs chaque année. Les couples avec enfant(s) ont besoin de plus de 7 000 francs en plus.

Concernant les salaires, la tendance est désormais à nouveau à la hausse. Pendant les négociations en cours, nous sommes parvenus à négocier des hausses des salaires réels dans de nombreuses branches et entreprises. Mais malheureusement pas partout. Dans la construction ou à la Confédération, les employeurs, respectivement la conseillère fédérale Keller-Sutter, font preuve d'une dureté inhabituelle. Même la compensation du renchérissement, qui va vraiment de soi, n'est pas accordée. Au contraire, on accepte sciemment que la situation financière des salarié-e-s se dégrade

Concernant les retraité-e-s, la situation s'aggrave. Ce sont surtout les rentes du 2^e pilier qui font problème. Dans ce pilier, les rentes baissent depuis des années déjà parce que les caisses de pensions ont diminué leurs prestations dans le contexte des taux d'intérêt bas et parce qu'aucune compensation du renchérissement n'est prévue. L'AVS est certes indexée sur le renchérissement, bien que la hausse des primes-maladie ne soit pas prise en considération et que l'évolution des salaires ne soit que partiellement reprise. Le résultat est violent : le renchérissement et le choc des primes ont englouti une rente mensuelle entière.

L'Union syndicale suisse (USS) demande par conséquent des hausses substantielles des salaires réels pendant les négociations salariales encore en cours, afin que les pertes de pouvoir d'achat soient compensées et que les travailleurs et travailleuses profitent de la bonne marche de l'économie. Pour les retraité-e-s, il faut une 13^e rente AVS afin qu'au moins leurs pertes de pouvoir d'achat soient compensées. La Suisse votera le 3 mars 2024 à ce sujet. Cette votation représente une possibilité historique d'améliorer la situation de l'ensemble des retraité-e-s. L'USS s'engage de toutes ses forces pour un OUI à la 13^e rente AVS.

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DE L'USS DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 RESOLUTION

Berne, le 30 novembre 2023

Point 5, annexe 3a – DL

Négociations avec l'UE : il faut garantir la protection des salaires et le service public

Pour : acceptation

Le Conseil fédéral mettra en consultation à la mi-décembre le mandat de négociation avec l'UE. Dans cette optique, les délégué-e-s de l'Union syndicale suisse réaffirment leur position adoptée en juin 2023. L'USS approuve l'ouverture de négociations sur l'extension des accords bilatéraux, mais à condition que la protection des salaires et le service public soient dûment garantis.

Les entretiens exploratoires menés jusqu'à présent avec la Commission européenne n'ont toutefois pas abouti à un tel résultat. Il est certes positif que des discussions approfondies aient eu lieu entre les services fédéraux concernés et les partenaires sociaux. Certains points ont ainsi pu être précisés. En principe, l'UE accepte l'exécution des contrôles par les partenaires sociaux et admet que la Suisse puisse elle-même fixer le nombre des contrôles. Mais dans l'ensemble, le résultat est clairement insuffisant.

- La Suisse devrait reprendre la réglementation européenne sur les frais professionnels (principe du pays d'origine).
- Les cautions perdraient leur effet dissuasif, car elles ne pourraient être perçues à l'avenir qu'en cas d'abus répétés.
- Des instruments tels que l'interdiction d'offrir ses services en Suisse ne seraient plus utilisables comme aujourd'hui.
- La réduction du délai d'annonce compliquerait l'identification des tricheurs et des fraudeurs parmi les entreprises étrangères.
- La protection des salaires suisse serait désormais soumise au « principe de la proportionnalité », et l'accès des entreprises étrangères au marché suisse primerait sur elle.

Le service public serait menacé en matière d'approvisionnement en électricité et de transport ferroviaire international. La concurrence et la libéralisation risquent dès lors de l'emporter sur l'approvisionnement de base régulé et sur la coopération.

Indépendamment des accords bilatéraux, la protection des salaires en Suisse est depuis longtemps sous pression. Les emplois précaires, à l'instar du travail temporaire, sont en hausse. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement laisse à désirer dans les cantons – en Suisse alémanique notamment. La location de services est ainsi en plein essor, et la sous-enchère n'est

pas suffisamment sanctionnée. Les chaînes de sous-traitance mettent en péril les conventions collectives de travail. D'où la nécessité d'améliorer la protection des salaires en Suisse et non de la démanteler. Or jusqu'à présent, les employeurs ont refusé d'aborder ces problèmes, ce qui explique également l'absence de progrès concrets.

L'USS exige donc en matière de protection des salaires que le remboursement des frais professionnels, l'interdiction d'offrir ses services en Suisse et les cautions soient dûment garantis. Des améliorations s'imposent par ailleurs en Suisse, en matière de déclaration de force obligatoire des CCT et de réglementation du travail temporaire. Quant à l'approvisionnement en électricité et au transport international de voyageurs et voyageuses, l'USS exige des accords de coopération plutôt que des accords qui libéralisent l'accès au marché, afin de garantir le service public.

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DE L'USS DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

RÉSOLUTION

Berne, le 30 novembre 2023

Point 9 – annexe 7a – commission de jeunesse de l'USS

Compensation du renchérissement et hausses de salaire, aussi pour les apprenti-e-s et les stagiaires !

Pour : acceptation

L'inflation frappe de plein fouet les travailleurs et travailleuses de Suisse. Les primes-maladie augmentent à nouveau, l'alimentation et les loyers deviennent toujours plus chers. Or l'économie se porte bien, les employeurs se plaignent de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, mais leurs profits augmentent ainsi que le salaire des cadres supérieurs. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) a, l'été 2023, demandé des améliorations et des hausses de salaire pour tout le monde.

Nous les apprenti-e-s et les stagiaires sommes malgré tout toujours exclus de la plupart des conventions collectives de travail (CCT) et négociations salariales. Dans de nombreux apprentissages, les salaires n'ont pas augmenté depuis des années, voire parfois des décennies. Le niveau des salaires n'a jamais été adapté. Les apprenti-e-s sont laissés en rade. Et les stagiaires ne peuvent que continuer à rêver de CCT qui les incluent. Les personnes en formation, qui génèrent chaque année plus de 500 millions de francs pour l'économie suisse¹, sont malheureusement aussi oubliées par nous, les syndicats. Pour la Commission de jeunesse de l'USS, ce n'est plus acceptable.

Pour la Commission de jeunesse de l'USS, il est clair que les travailleurs et travailleuses, cela inclut également toutes les personnes encore en formation, que ce soit en apprentissage ou dans un stage. Car elles ne sont pas épargnées par l'inflation ! C'est pourquoi la Commission de jeunesse de l'USS demande :

- la pleine compensation du renchérissement pour les apprenti-e-s et les stagiaires ;
- l'introduction de salaires minimums pour tous et toutes les apprenti-e-s et les stagiaires ;
- un 13^e mois de salaire pour tous et toutes les apprenti-e-s et stagiaires.

¹ <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/cout-benefice-2019.html>

Ces revendications ne peuvent devenir réalité que si les besoins et les intérêts des jeunes travailleurs et travailleuses sont pris en compte et défendus comme il se doit dans les CCT ; les apprenti-e-s et les stagiaires ne doivent pas être exclus des CCT et des négociations salariales.

La Commission de jeunesse de l'USS demande par conséquent aussi que :

- les apprenti-e-s et les stagiaires soient défendus et protégés de manière adéquate par les CCT et que leurs salaires ne soient pas exclus des CCT et des négociations salariales.

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DE L'USS DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

RÉSOLUTION

Berne, le 1^{er} décembre 2023

Point 9, annexe 7b

Pour la paix et la sécurité en Israël et en Palestine - cessez-le-feu à Gaza

Pour : acceptation

L'Union syndicale suisse est profondément choquée par la tragédie qui se déroule en Israël et dans la bande de Gaza. Nos pensées émues vont à toutes les victimes israéliennes et palestiniennes de la violence.

L'USS condamne fermement les attaques terroristes du 7 octobre menées par le Hamas, lors desquelles des Israélien-ne-s choisis au hasard ont été tués, blessés ou pris en otage. Ces attaques contre la population civile israélienne sont les plus brutales jamais commises depuis Gaza, et rien ne saurait les justifier.

La réaction du gouvernement et de l'armée israéliens ne fait qu'aggraver la situation humanitaire de la bande de Gaza. La population civile palestinienne, qui vit depuis des années déjà sous la dictature brutale du régime du Hamas et le blocus d'Israël, est désormais exposée à des bombardements continus et, faute de soins médicaux, le bilan humain de ce qui est devenue une catastrophe humanitaire s'alourdit chaque jour. Il faut mettre un terme à cette situation.

Les événements actuels constituent un nouveau pic dans l'escalade de la violence qui a commencé il y a des décennies déjà, et qui doit enfin cesser. Une solution pacifique au conflit du Proche-Orient passe par le respect des droits de l'homme et des peuples. Tant le plan de partage de l'ONU de 1947 que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) de l'ONU exigent une solution équitable à deux États.

L'USS s'engage résolument en faveur d'un monde où la paix et la démocratie reposent sur l'État de droit et la pleine application du droit international. Nous rejetons la guerre, la violence, l'antisémitisme, l'islamophobie et toute forme de racisme. Nous demandons donc :

- que tous les pays et organisations s'engagent en faveur d'une paix durable au Proche-Orient. Le Conseil fédéral doit œuvrer pour une paix durable dans la région et pour un cessez-le-feu.
- un cessez-le-feu et la création immédiate de corridors humanitaires vers la bande de Gaza, afin d'y soulager la détresse des civils palestiniens.
- la libération inconditionnelle de tous les otages israéliens, le désarmement du Hamas sous l'égide de la communauté internationale et le transfert de la bande de Gaza sous un gouvernement palestinien démocratique et respectueux de l'État de droit. De son côté, le gouvernement israélien doit respecter ses obligations découlant du droit international et mettre en œuvre les décisions de l'ONU.